


	ACTIVITES	CATEGORIES	GYMNASSE / STADE	RESPONSABLE / OUVERTURE DES LIEUX	RESPONSABLES TOURNOI	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	EQUIPE 4	Championnat d'académie
	BASKET-BALL	LYCEES FILLES <b>22 janvier 2020</b>	Lyc Baudelaire CRAN GEVRIER	Lyc Baudelaire CRAN GEVRIER	Lyc Baudelaire CRAN GEVRIER	Lyc Baudelaire CRAN GEVRIER	Lyc de l'Albanais RUMILLY			1 qualifiée
		JUNIORS GARCONS <b>22 janvier 2020</b>	Lyc Berthollet ANNECY	Lyc Berthollet ANNECY	Lyc Berthollet ANNECY	Lyc Berthollet ANNECY	Lycée des Glières ANNEMASSE	Lyc Guillaume Fichet BONNEVILLE		1 qualifiée

**En cas de forfait, prévenir immédiatement le service départemental / 04 50 51 68 52 - 06 07 68 71 91**

**Accueil lycées filles : 13H00 - Début des rencontres : 13H30 - Fin des rencontres : 16H15**

**Accueil juniors garçons : 13H00 - Début des rencontres : 13H30 - Fin des rencontres : 16H15.**

**Respectez les horaires, il y va du bon déroulement de cette journée. Merci.**

**Responsable de l'ouverture des centres :** Pensez à l'ouverture des centres. Vérifiez les réservations d'installations.

**Responsable de tournoi :** Penser au livret de l'organisateur. Arbitrage "doublette élèves" dans la mesure du possible. Tous les documents concernant les organisations de rencontres sont disponibles sur le site "unss 74" à la rubrique "Documentation" puis "Les rencontres".

**Validation des jeunes officiels :** lycées filles : Albanais Rumilly / JG : .Lycée des Glières Annemasse

Envoyer le nom des élèves à certifier, plus numéro de licence, établissement et niveau. Tous les documents concernant les jeunes officiels sont disponibles à la rubrique "jeunes officiels".

**Inscriptions en ligne sur OPUSS jusqu'au mardi 21 janvier 2020 14h00.**

**Convivialité :** Le lycée Baudelaire de Cran Gevrier(lycées filles )et le lycée Berthollet d'Annecy s'occupent du goûter pour les compétiteurs (1 € par élève) et repas accompagnateurs(7€) et feront parvenir l'original de la facture au service départemental.

**Feuilles de match :** Vont parvenir sur chaque centre : feuilles de matches et médailles.

**Formules de rencontre :** Match simple( filles) et formule championnat (tournoi triangulaire( garçons)

**Résultats :** Faire parvenir les résultats détaillés( classement et détail des matchs) par courriel le plus rapidement possible.Renvoyer ensuite licences et feuilles de match ensuite par courrier postal, Merci de votre collaboration.

**Temps de jeu :** Voir fiche sport nationale [https://unss.org/wp-content/uploads/2018/02/FICHE\\_SPORT\\_2020\\_BASKETBALL\\_24\\_SEPTEMBRE\\_2019.pdf](https://unss.org/wp-content/uploads/2018/02/FICHE_SPORT_2020_BASKETBALL_24_SEPTEMBRE_2019.pdf) et la fiche sport académique sur le site du service régional : [https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/circulaire\\_acade\\_mique\\_basket\\_ball\\_EE\\_2019\\_2020.1574937561511.pdf](https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/circulaire_acade_mique_basket_ball_EE_2019_2020.1574937561511.pdf) et s'adapter en fonction du temps dont vous disposerez réellement.

**Licences dématérialisées** : lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

À tout moment de la compétition, une vérification peut être effectuée.

Toute licence non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de justificatif de licence, la participation à la compétition est soumise :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet, certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et d'un justificatif d'identité,
- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur, d'un justificatif d'identité et paiement d'une amende de 10€ par licence non conforme.

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Article 2 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS (décret n°86.495 du 14 mars 1986 (article 2))
- Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 28 et suivants)

**Qualifications** : les championnats académiques de Basket ball se joueront le 5 février 2020 en Savoie.

LIONEL CLARET

